

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0183

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASECM) - Convention 2015**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliot), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

**Conseil du 23 février 2015****Délibération n° 2015-0183**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASECM) - Convention 2015**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'UFASEC devenue Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropole est régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 1982 (déposés à la préfecture du Rhône le 26 juillet 1982). Pour tenir compte du changement de dénomination, les statuts seront modifiés le 7 février 2015 en assemblée générale extraordinaire.

L'association a pour but de créer et développer des liens de solidarité et d'entraide entre les associations. Œuvrant pour la consolidation et l'expansion des associations adhérentes, elle milite pour une reconnaissance, au niveau national et international du droit au sport en facilitant les échanges entre collectivités et en apportant son aide et son soutien administratif à ses membres.

L'association regroupe 10 membres, associations sportives communautaires (Arras, Bordeaux, Brest, Cherbourg, Creusot-Monceau, Le Mans, Lille, Lyon, Nancy, Strasbourg).

L'action principale de l'association est l'organisation de la coupe de France des associations sportives communautaires et métropolitaines - coupe UFASEC. Il s'agit de rencontres omnisports rassemblant environ 400 sportifs.

Le financement des rencontres sportives et intercommunautaires est assuré, depuis 1988, par la participation des Communautés urbaines en fonction de leur population. Dans le cadre de la loi MAPTAM, des Communautés urbaines vont devenir Métropoles. L'association va intégrer (dans le cadre de ces nouveaux statuts) les Métropoles et les nouvelles Communautés urbaines.

**1. Bilan des actions 2014 :**

Par délibération n° 2014-4380 du 13 janvier 2014, le Conseil de la la Communauté urbaine de Lyon a attribué à l'UFASEC une subvention d'un montant de 18 455 €.

L'édition 2015 de la coupe de France des associations sportives des Communautés urbaines a eu lieu à Nancy, du 8 mai au 10 mai 2014.

400 agents communautaires se sont affrontées dans différentes disciplines sportives telles que le badminton, le bowling, la course à pied, le football, la pétanque, la randonnée, la chorégraphie, le tennis de table, le tir et le volley-ball.

**2. Programme 2015 :**

En 2015, la coupe de France sera organisée à Brest du 22 mai au 24 mai. L'Association sportive municipale et de la Communauté urbaine de Brest (ASMCB) a la charge de son organisation.

Les épreuves se dérouleront sur différents sites sportifs, avec l'accueil de sportifs et la mobilisation de bénévoles pour assurer l'organisation logistique et sportive.

Il est prévu 9 disciplines et l'inscription de 340 sportifs et 23 délégués UFASEC soit un nombre de participants de 363.

### 3. Budget de l'association :

Les dépenses et recettes prévisionnelles de l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles pour l'année 2015 sont réparties ainsi :

| Dépenses                | Montant (en €)    | Recettes                         | Montant (en €)    |
|-------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| assemblée générale      | 5 000,00          | subv. collectivités (10 CU)      | 96 000,00         |
| hôtels                  | 26 000,00         | subv. exception. Brest Métropole | 20 000,00         |
| restauration            | 43 000,00         | partenaires MNT/ACEF             | 7 500,00          |
| cérémonie d'ouverture   | 8 000,00          | participations des sportifs      | 6 800,00          |
| alimentation            | 5 000,00          | partenaires ou sponsors          | 3 000,00          |
| location salles         | 12 000,00         | bar                              | 1 500,00          |
| transports tram         | 2 000,00          |                                  |                   |
| transports bus          | 1 300,00          |                                  |                   |
| habillement             | 6 000,00          |                                  |                   |
| animations              | 5 000,00          |                                  |                   |
| communication           | 10 000,00         |                                  |                   |
| SACEM                   | 2 000,00          |                                  |                   |
| matériel                | 2 000,00          |                                  |                   |
| trophées                | 1 000,00          |                                  |                   |
| cadeaux                 | 3 000,00          |                                  |                   |
| assurances              | 300,00            |                                  |                   |
| honoraires comptables   | 1 200,00          |                                  |                   |
| prestations de services | 500,00            |                                  |                   |
| secours                 | 500,00            |                                  |                   |
| frais divers            | 1 000,00          |                                  |                   |
| <b>Total</b>            | <b>134 800,00</b> | <b>Total</b>                     | <b>134 800,00</b> |

Conformément aux termes de la convention annuelle, il est proposé que la Métropole de Lyon porte le montant de la subvention versée à l'association Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles pour l'année 2015 à 19 179,00 €. Cette subvention sera payée en un seul versement à réception de la demande d'appel de fonds ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 179 € au profit de l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASECM) pour l'année 2015.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** correspondant sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole de Lyon pour la somme de 19 179 € - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O4354.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.**